

Objectif 9 : Infrastructures résilientes et innovation

Cible ONU 9.3 – Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.

Indicateur 9.i2 : Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)

Concepts et définitions

Définition

Nombre de dossiers de crédits aux TPE acceptés (en totalité ou à plus de 75 %) par les banques, rapporté au nombre d'entreprises ayant effectué une demande de crédit de ce type.

Concepts

Les TPE (ou microentreprises) sont définies comme les entreprises employant moins de 10 salariés.

Champ

France, entreprises de moins de 10 salariés ayant demandé ce type de crédit.

Commentaires

L'indicateur permet de suivre chaque trimestre le taux d'acceptation des demandes de crédits de trésorerie des TPE faisant partie de l'échantillon. Cette catégorie d'entreprises, de par leur taille modeste, sont plus sensibles à des aléas externes et peuvent rencontrer plus de difficultés que des entreprises de plus grande taille à obtenir des crédits de trésorerie à des conditions permettant de gérer des situations périodiquement difficiles.

Cet indicateur est proche de l'indicateur onusien 9.3.2 « Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit » et peut être rattaché à la cible ONU 9.3.

Méthodologie

Méthode de calcul

Voir « Définition » plus haut.

Désagréations retenues

Aucune.

Désagréations territoriales

Aucune.

Source des données

Description

Les données sont issues de l'enquête trimestrielle auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France, réalisée par la Banque de France.

Champ de l'opération

- Champ géographique : France.
- Population statistique : entreprises de moins de 10 salariés dans les secteurs de l'industrie manufacturière, des services marchands et du bâtiment.

Périodicité

Trimestrielle, mise en place en 2015 du volet TPE.

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)

L'échantillon est important et très largement similaire d'un trimestre à l'autre, ce qui renforce la pertinence statistique des évolutions constatées.

Depuis le 2^e trimestre 2015, l'enquête intègre deux fois par an des questions permettant de mesurer l'autocensure des chefs d'entreprise dans leur relation avec les établissements de crédit.

Depuis le 1^{er} trimestre 2016, l'enquête intègre une question supplémentaire concernant l'accès aux crédits d'équipement.

Références / Publications

- « [Accès au crédit des PME et ETI : fléchissement de l'offre ou moindre demande ?](#) », Bulletin de la Banque de France n° 192, 2^e trimestre 2013.
- « [Accès des entreprises au crédit](#) », Stat Info publié sur le site de la Banque de France chaque trimestre. Toutefois, la série relative au taux d'acceptation des demandes de crédit des TPE n'est plus publiée à partir du 3^e trimestre 2023.